

Donnée | Vecteur

Cartographie de la législation sur la pêche dans les voies hydrauliques wallonnes

Cette couche de données spatialise la législation relative au droit de pêche et ses modalités d'exercice sur les voies hydrauliques et leurs dépendances.

- **Propriétaire** : Service public de Wallonie (SPW)
- **Dernière mise à jour de la donnée** : 01 mars 2021

[Résumé](#) [Accès](#) [Description](#) [Qualité](#) [Ressources associées](#)

Résumé

Cette couche de données spatialise la législation relative au droit de pêche et ses modalités d'exercice sur les voies hydrauliques et leurs dépendances.

Le Service de la Pêche du Département Nature et Forêt (DNF-SP) souhaite promouvoir, harmoniser et faciliter la compréhension des textes légaux relatifs à la pêche fluviale envers le grand public et plus particulièrement les pêcheurs. C'est la raison pour laquelle il propose cette cartographie de la législation relative au droit de pêche.

Cette couche de données explicite et spatialise la législation relative au droit de pêche sur les voies hydrauliques et leurs dépendances pour lesquelles le droit de pêche est public (article 3 du Décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques). Elle transcrit également l'adaptation au contexte local et actualisation(s) de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche.

Les cours d'eau wallons et pièces d'eau pour lesquels le Décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale s'applique (cfr. Article 1er), et dont font partie les voies hydrauliques, ont été répartis en trois types de zones d'eaux selon leur morphologie et leur contexte piscicole. On y trouve :

- Les zones d'eaux vives où l'on va retrouver des espèces rhéophiles (adaptées aux eaux courantes) et principalement salmonicoles.
- Les zones d'eaux mixtes où l'on va retrouver principalement des espèces rhéophiles cyprinicoles, salmonicoles et des carnassiers.
- Les zones d'eaux calmes où l'on va retrouver principalement des espèces limnophiles (adaptées aux eaux lentes) cyprinicoles et des carnassiers.

Les pratiquants souhaitant pêcher dans ces cours d'eau et pièces d'eau doivent être en possession et porteurs d'un permis de pêche régulier de la Région wallonne de l'année en cours.

Conjointement, dans un but de protection des poissons mais également en respect d'autres usages des voies hydrauliques, des zones où la pêche est autorisée et où la pêche est interdite ont été définies. C'est le cas notamment à proximité de certains barrages, des dispositifs créés pour la libre circulation des

poissons, dans certaines frayères et noues, dans les écluses, ? (cfr. Article 5,6 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche).

Il en est de même pour le prélèvement de poissons et écrevisses qui peut être interdit ou autorisé selon l'endroit, l'espèce, voir l'heure à laquelle on pêche. Ce prélèvement sera par exemple interdit en dehors du lit principal de certains cours d'eau, en cas de pêche nocturne, ? (cfr. Article 12,13 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche).

De ces faits, les règles régissant la pêche peuvent être différentes de jour et de nuit. Cette couche de données, permet donc d'appréhender ces deux aspects au travers des deux légendes :

1. La première représentation concerne la pratique de la pêche de jour et est répartie en trois types de couleurs. Le rouge qui concerne les zones d'interdiction de pêche ; trois gradients de bleu représentant les zones d'eaux où la pêche est autorisée ; lorsque ces gradients de bleu sont hachurés de lignes oranges, le prélèvement de poissons et écrevisses est interdit.

2. La seconde concerne la pratique de la pêche nocturne de la carpe commune. Les couleurs utilisées suivent le même principe que la pratique de la pêche de jour.

Pour information, est défini comme tel :

- Le prélèvement : Le poisson ou l'écrevisse capturé par un pêcheur, qui n'est pas immédiatement remis libre et vivant sur le lieu même où il a été pêché. ? A cet effet, un poisson ou écrevisse pêché et détenu en captivité dans n'importe quel contenant, même si cette capture sera remise à l'eau à la fin de l'activité, est considéré comme un prélèvement.

- La pêche de jour : la pêche pratiquée entre une heure avant l'heure officielle du lever du soleil jusqu'à une heure après l'heure officielle du coucher du soleil. ? Selon l'annuaire de l'Observatoire Royal de Belgique (Uccle).

- La pêche de nuit : la pêche pratiquée entre une heure après l'heure officielle du coucher du soleil jusqu'à une heure avant l'heure officielle du lever du soleil. ? Selon l'annuaire de l'Observatoire Royal de Belgique (Uccle).

Des mises à jour régulières seront réalisées.

Mots-clés

Aperçu

1.



Pêche de jour / Zone d'eaux / Prélèvement

 Autorisée, excepté des ponts et passerelles / Calmes / Prélèvement autorisé

 Autorisée, excepté des ponts et passerelles / Calmes / Prélèvement interdit

 Autorisée, excepté des ponts et passerelles / Mixtes / Prélèvement autorisé

 Autorisée, excepté des ponts et passerelles / Mixtes / Prélèvement interdit

 Autorisée, excepté des ponts et passerelles / Vives / Prélèvement autorisé

 Interdite

Pêche de nuit

 Carpe autorisée, prélèvement interdit

 Interdite

Accès

Consulter

Consulter la donnée dans une application

Dans une carte thématique

Visualisez la donnée dans une carte conçue spécialement pour elle.

[Dans WalOnMap](#)

Visualisez la donnée dans la carte généraliste, WalOnMap.

[Dans ArcGIS ®](#)

Visualisez la donnée dans ArcGIS. Attention : ce logiciel doit être installé sur votre ordinateur.

[Dans Google Earth ®](#)

Visualisez la donnée dans Google Earth. Attention : ce logiciel doit être installé sur votre ordinateur.

[Dans d'autres outils](#)

Consulter la donnée via un webservice

Copiez l'url du service web de la donnée et collez-le dans votre logiciel SIG. Cela vous permettra de visualiser la donnée directement dans votre outil habituel. Consultez notre [FAQ](#) pour en savoir plus !

Service de visualisation ESRI-REST

Adresse de connexion au service de visualisation ESRI-REST de la Cartographie de la législation sur la pêche dans les voies hydrauliques wallonnes.

[Fiche descriptive](#)

ESRI:REST

Copier l'URL

https://geoservices.wallonie.be/arcgis/rest/services/EAU/LEGIS_PECHE/MapServer

Service de visualisation WMS

Adresse de connexion au service de visualisation WMS de la Cartographie de la législation sur la pêche dans les voies hydrauliques wallonnes.

[Fiche descriptive](#)

OGC:WMS

Copier l'URL

http://geoservices.wallonie.be/arcgis/services/EAU/LEGIS_PECHE/MapServer/WMSServer?request=GetCapabilities&service=WMS

Obtenir une copie de la donnée

Ajouter à mes téléchargements

Si votre demande porte sur un format spécifique de donnée ou une partie spécifique du territoire, veuillez suivre les instructions d'obtention d'une copie physique d'une donnée détaillées sur <https://geoportail.wallonie.be/telecharger>. L'utilisation des géoservices est à privilégier.

Si le bouton n'est pas grisé, cliquez sur "AJOUTER À MES TÉLÉCHARGEMENTS" pour ajouter la donnée à votre panier. Ensuite, [finalisez votre demande de téléchargement](#).

Distributeur

Service public de Wallonie (SPW)

[Contacter](#)

Format de distribution

- ESRI Shapefile (.shp)
- OGC GeoPackage (.gpkg)
- ESRI File Geodatabase (.fgdb)

Conditions pour télécharger et utiliser la donnée

Licence : A PRENDRE DANS LE CHAMP EN LIGNE -> METAWAL

-

ACCÈS : Les conditions générales d'accès s'appliquent

(<http://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGA.pdf>)

-

UTILISATION : Les conditions générales d'utilisation s'appliquent

(<http://geoportail.wallonie.be/files/documents/ConditionsSPW/DataSPW-CGU.pdf>)

-

Le présent projet est actuellement en phase d'essai. Celui-ci a pour but d'améliorer le produit. Il sera déclaré valide dans les prochains mois. Toute question ou suggestion peut être adressée au gestionnaire de la donnée.

-

! Information importante : Cette couche de données n'a aucune valeur légale et existe uniquement à titre d'information. De même, celle-ci ne traite que la matière pêche. En cas de contestation sur l'application

des règles, il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer au Moniteur belge en ce qui concerne le cadre légal régissant la pêche en Région wallonne, mais également des autres cadres légaux adhérents ou inhérents à l'environnement dont l'utilisateur fera usage.

Description

Territoire couvert

Region wallonne

Système de référence spatiale

ETRS89 / Belgian Lambert 2008 (EPSG : 3812)

Étendue temporelle

L'étendue temporelle indique la période à laquelle la donnée a été observée sur le terrain.

Non renseigné

Modèle de la donnée

Retrouvez ci-dessous la description des attributs de la donnée, sa structure, etc.

Document	Description	Ouvrir
----------	-------------	--------

Modèle de données	Structure de la donnée	
-------------------	------------------------	--

Légende

Retrouvez ci-dessous les documents qui décrivent la légende de la donnée.

Non renseigné

Identification de la fiche descriptive

Identifiant de la fiche descriptive
2ec01747-2db3-4afd-9712-349c891564cb

Date de mise à jour de la fiche descriptive

26/06/2021

Fiche descriptive complète
Consultez la fiche descriptive complète dans [Metawal](#).

Identification de la donnée

Identifiant global de la donnée

<http://geodata.wallonie.be/id/2ec01747-2db3-4afd-9712-349c891564cb>

Identifiant local de la donnée

LEGIS_PECHE__VOIES_HYDRAUL

Date de la dernière diffusion

25/06/2021

Dernière mise à jour de la donnée

01/03/2021

Langue de la donnée

Français

Qualité

Échelle de référence

1:10000

Résolution spatiale

Précision en X et Y

Précision en Z

Non renseigné

Généalogie de la donnée

La définition des périmètres des voies hydrauliques et leurs dépendances, repose sur l'extraction de données vectorielles de l'IGN 2020 (TOP10Vector).

Ces polygones ont ensuite été découpés en fonction de leurs limites administratives (cours d'eau, sous-bassins hydrographiques, triages piscicoles du DNF), limites physiques (ponts, souterrains) et les découpages légaux de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 décembre 2016 relatif aux conditions d'ouverture et aux modalités d'exercice de la pêche (zones d'interdictions de pêche, prélèvement, lit principal et zones d'eaux).

Les polygones ont été analysés et validés en janvier 2020 puis en mars 2021 (suites aux modifications de l'arrêté) par les agents du Service de la Pêche. Ceux-ci feront l'objet d'actualisations régulières entre autre lors de publications au Moniteur belge de nouveaux arrêtés d'exécution du Décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.

Les avis et remarques de tout utilisateur pourront être pris en compte lors de ces mises à jour. Merci de mentionner dans ce cas l'identifiant du polygone concerné.

Documents relatifs à la qualité

Non renseigné

Tests de conformité

Non renseigné

Ressources associées

Données associées

Nom de la donnée	Description	Fiche descriptive
Voies hydrauliques en Région wallonne - Série	Cette série de couches de données représente les voies hydrauliques en Région wallonne en ce sens qu'elle reprend le tracé des axes, la localisation des dépendances ainsi que la délimitation(...).	

Sites web associés

Name	Description	Visiter
Site web Permis de pêche de Wallonie	Guichet officiel de vente en ligne des permis de pêche de Wallonie.	
Site web Maison de la Pêche	Site d'information sur la pêche en Wallonie : réglementations, informations sur la pratique, ressources pédagogiques, etc.	
Documentation sur l'utilisation des données	Documentation sur l'utilisation des données	
Application WalOnMap - Toute la Wallonie à la carte	Application cartographique du Géoportail (WalOnMap) qui permet de découvrir les données géographiques de la Wallonie.	
Site web législations pêche	Site web reprenant les diverses législations relatives à la pêche en Wallonie.	

Documents associés

Non renseigné

Contact

Vous avez une question sur...

L'accès et la distribution de la donnée ?
Le contenu de la donnée ?

Vous souhaitez...

Contacter le gestionnaire de la donnée ?

Pour toute autre question...

Contactez le Helpdesk du Géoportail de la Wallonie !
[Helpdesk du Géoportail de la Wallonie](#)

